

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DDEEES 30** Subvention et convention avec l'association « Starting-Block » (20<sup>e</sup>).

**M. Didier GUILLOT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Starting-Block » et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 58.000 euros est accordée à l'association « Starting-Block » (ASTRE X01864 SIMPA 8264 / 2013\_07870), dont le siège social est au 23 rue des Balkans 75020 Paris ;

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention sur projets dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris pour un montant de 23.000 euros et au chapitre 65, nature 6574, rubrique 521, ligne VF55018 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris pour un montant de 35.000 euros.